

Break Break...

13 avril 2015



L'ANNEXE DU DOCUMENT DE TRAVAIL QUI FAIT ENCORE LEVER...

Ils se tournaient autour depuis trop longtemps pour, qu'avec un même objectif commun, ils ne parviennent pas à se mettre d'accord... Le jeu de scène est terminé, mais les ICNA sont loin d'être sauvés. Explications.

1- Les spécificités des ICNA prises en compte comme prévu

La réunion du jour a permis de confirmer ce que le Ministre écrivait déjà le 3 avril dans son courrier: les enjeux du corps ICNA doivent être pris en compte dans la prochaine négociation. Le DSNA et la Secrétaire Générale de la DGAC ont donc exposé leurs visions du prochain protocole DGAC, qu'ils envisagent comme un protocole «à tiroirs», avec donc des sous-niveaux.

Si l'UNSA-ICNA se félicite de la prise de conscience du gouvernement de l'erreur de 2013 qui ne prenait pas suffisamment en compte la représentativité ICNA dans le protocole, il réaffirme son attachement à la DGAC unie et donc à un protocole global, ce qui n'empêche pas la reconnaissance des spécificités de chaque corps et problématiques en son sein.

2- Un nouveau coup dur pour la DGAC unie

L'exigence du SNCTA, de voir certains thèmes cantonnés à un accord DSNA, met un nouveau coup à l'unité de la DGAC. Après avoir demandé la fin du Budget Annexe Contrôle et Exploitation Aériens, qui finance la DGAC entière, et son remplacement par un Budget DSNA, le SNCTA demande une nouvelle séparation entre la DGAC et la DSNA, avec un accord social qui isolerait une nouvelle fois la DSNA. Son manque de représentativité à l'échelle de la DGAC pour imposer ses orientations lui fait préférer sa séparation plutôt que la recherche de rassemblements autour d'un consensus pour peser...

3- La négociation des expérimentations du Rapport Vernhes

Les masques tombent. Les 2 protagonistes partageant des intérêts compatibles, la remise à plat des conditions d'emploi (dans la ligne de mire depuis la baisse organisée des effectifs) pour l'un et la vente de ces mêmes conditions en vue d'obtenir les revalorisations promises depuis des mois pour l'autre, il ne restait plus qu'à acter l'entente.

Le SNCTA lève son préavis après avoir obtenu sa négociation sur les conditions de mise en place des expérimentations issues du rapport Vernhes, dont l'UNSA-ICNA a maintes fois dénoncé les dangers à court et moyen termes dans ses communiqués.



Négociations

www.icna.fr

Le Rapport Vernhes ne doit pas être une base de négociation

